



Montreuil, le 8 décembre 2025

## CNRACL : Quand des employeurs publics volent notre salaire socialisé !

La CGT dénonce fermement une dérive inadmissible : de plus en plus d'établissements publics choisissent délibérément de ne pas payer leurs cotisations retraite à la CNRACL.

En 2024, ce sont **500 millions d'euros** – un demi-milliard – qui n'ont pas été reversés, alors même que la caisse affiche un déficit de 3,5 milliards.

La Fonction publique hospitalière concentre **73 % des employeurs défaillants et 96 % des sommes dues**. Depuis 2017, ces impayés explosent, avec une nouvelle flambée de +16 % en 2024. Ces manquements ne tombent pas du ciel : ils sont la conséquence directe d'un **PLFSS et d'un ONDAM insuffisants**, et d'un ministère des Finances qui organise la fragilisation de la Sécurité sociale.

Pire : un employeur condamné a obtenu un échelonnement de dette... sur près de **100 ans** ! Un signal catastrophique, qui pourrait encourager d'autres directions à cesser de verser les cotisations dues.

Le silence complice de l'État et des ARS face à ces pratiques est irresponsable.

La CGT rappelle que **les cotisations retraites – salariales et employeurs – font partie intégrante de notre salaire socialisé**. Ce salaire différé finance nos retraites, mais aussi les prestations maladie, AT-MP, maternité, chômage. Ne pas le payer, c'est **confisquer une partie du salaire des agents**.

Nous refusons que celles et ceux qui font tourner l'hôpital, le médico-social et les collectivités voient leurs droits fondamentaux piétinés.

**L'État employeur a un devoir d'exemplarité. Les cotisations doivent être payées, intégralement, immédiatement.**

*“ La CGT exige le versement immédiat des contributions dues à la CNRACL.  
Nous exigeons le paiement de notre salaire différé. ”*